

Très sincèrement, je souhaite remercier les paulhacoises et les paulhacois qui, en choisissant de faire confiance à notre équipe et à notre projet, m'ont permis pour la seconde fois de devenir le Maire de notre Commune.

Cette équipe marquée par une présence affirmée de femmes et de jeunes, s'est très rapidement mise au travail. Le bulletin municipal vous donnera l'opportunité d'examiner les principales actions engagées depuis seulement quatre mois. Il vous permettra également de mieux faire connaissance avec le tissu associatif local.

Je sais par expérience que notre tâche sera parfois rude, toujours exigeante, c'est pourquoi notre équipe municipale saura garder, en toute circonstance, la conviction de servir le bien public et le souci de l'intérêt général.

Excellentes vacances à tous.

Bidie Cujiles

Sommaire

Vie municipale.....	3
Conseil Municipal.....	3
Participation aux syndicats	4
Horaires de la mairie.....	4
Permanences des élus	4
Site internet.....	5
Démocratie locale	5
Les Budgets	6
Qu'est ce que le budget ?.....	6
2001 : un budget de consensus	6
Budget primitif.....	7
Budget annexe assainissement.....	11
Compte administratif	11
Paulhac s'équipe	12
L'assainissement.....	12
Travaux routiers.....	13
L'école	13
Espaces verts.....	14
Sonorisation de la salle des fêtes	14
La jeunesse.....	15
Ecole : organisation 2001/2002	15
CEC.....	15
Extension des horaires de garderie	15
Politique pour les jeunes	15
Avis divers.....	16
Listes électorales.....	16
Coupes de bois.....	16
Benne à encombrants.....	16
La parole est aux associations.....	17
Introduction.....	17
Amicale laïque	19
Chasse	19
Comité des fêtes.....	19
Club de l'amitié	20
Créatisiasmes	21
Pétanque.....	23
Tennis Club de Paulhac	24
Pêche.....	25
FNATH.....	25
Etat civil.....	26
Dernière minute	26
Mairie de Paulhac	26

Vie municipale

Conseil Municipal

Les élections municipales ont conduit à la désignation de **15 membres** du conseil municipal. **14 furent élus à l'issue du premier tour, tous issus de la liste « Paulhac Ensemble »**. Un second tour fut nécessaire pour désigner le dernier membre, issu de la liste « Paulhac pour tous ».

Voici un bref résumé des séances du conseil municipal qui se sont déroulées depuis les élections.

Conseil du 23 mars

Le premier conseil municipal, en date du 23 mars, désigna le maire, les adjoints et les différentes commissions. **Cette séance se déroula en séance publique à la salle des fêtes**. Elle permit aux élus de la liste « Paulhac ensemble » d'offrir un apéritif à la nombreuse assistance. Cette séance a fait l'objet d'un compte-rendu spécial diffusé début avril à l'ensemble des habitants de la commune.

Conseil du 12 avril

Cette séance fut essentiellement consacrée à la discussion et à l'adoption du **budget primitif**. Vous en trouverez un résumé dans les pages qui suivent.

Conseil du 18 mai

Cette séance a traité un **grand nombre de points divers** : curage de fossés, plantations, équipement de sécurité pour l'école, sonorisation de la salle des fêtes, chemin d'accès aux Monges, recrutement d'un CEC, opposition au projet d'aérodrome sur Vacquiers...

Elle a aussi permis l'étude et l'adoption du **budget annexe de l'assainissement**.

Ces points sont, pour la plupart, abordés dans les pages qui suivent.

Conseil du 25 juin

Cette réunion du conseil a permis, entre autres, de traiter divers travaux, l'achat de mobilier scolaire, et l'étude du déplacement de l'abribus ainsi que l'analyse de la procédure « Pays ». Elle a aussi été consacrée à la présentation et à l'adoption du **compte administratif**.

Participation aux syndicats

Les syndicats intercommunaux sont les instances qui permettent de partager des services entre communes. C'est par exemple le cas pour l'eau : le syndicats des eaux « Tarn et Girou » assure l'approvisionnement en eau potable des communes qu'il regroupe.

Chaque syndicat nomme un bureau auquel est délégué la gestion du syndicat.

La municipalité de Paulhac tient à participer et à s'impliquer dans ces structures **afin de promouvoir ses conceptions et les intérêts des habitants de Paulhac.**

C'est l'assurance que **Paulhac sera toujours entendu.**

C'est ainsi qu'on retrouve les membres suivants dans les bureaux :

- Didier CUIVES, président du Syndicat du collège de Montastruc et du Syndicat des transports scolaires,
- Maryse VIE, vice-présidente du Syndicat des eaux « Tarn-et-Girou »,
- Alain FONT, membre du bureau du SIVOM (ordures ménagères),
- Gilbert MIRAL, secrétaire du Syndicat d'Electricité,
- Marie-Bernadette LEPETIT, secrétaire adjointe du CBE (Comité de bassin pour l'emploi).

Il est important de remarquer que, **pour la première fois dans l'histoire de la commune, un Maire exerce les fonctions de président d'un syndicat intercommunal**, et non le moins important. Le fait que les élus des treize communes adhérentes aient choisi Didier CUIVES comme Président du Collège de Montastruc et des Transports scolaires, atteste, s'il en était besoin, de la probité, de la compétence et du dévouement reconnus à notre Maire.

En outre, sur proposition de l'association des Maires de la Haute-Garonne, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a désigné Didier CUIVES Membre du Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Haute Garonne.

Nouveau

Horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie ont été étendus au samedi matin afin de faciliter les démarches des personnes dont les obligations rendent difficile une visite en semaine. Dorénavant, le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- **Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30**
- **Le samedi, de 9h à midi,**

sauf jour férié.

Permanences des élus

Comme elle s'y était engagée, la majorité du conseil municipal assure une permanence tournante **le samedi matin de 10h à midi**. A tour de rôle, **un conseiller, un adjoint ou le maire se tient ainsi à votre disposition, sans rendez-vous**.. Vous pouvez lui soumettre tout problème qui se poserait à vous et qui relève de la municipalité.

La liste prévisionnelle des permanences (qui sera présent quel jour) est affichée en mairie.

Site internet

Le site internet de Paulhac a été créé en juin. Il est en cours de développement, et présente les différentes informations relatives à la commune, à destination de ses habitants et des personnes extérieures.

Outre les informations municipales, il est ouvert aux associations et évoluera afin de mieux répondre à vos attentes. Il est ainsi envisagé que des démarches soient possibles via internet, comme l'obtention d'un extrait d'acte d'état-civil, et que les différents événements concernant Paulhac soient présentés.

Diverses adresses de messagerie électronique seront aussi créées pour la mairie, et recensées sur le site.

Rendez-vous donc sur :

www.paulhac.fr

Démocratie locale

Les deux aspects précédents (permanence des élus, site internet) traduisent la volonté clairement affichée de **promouvoir la démocratie locale et le dialogue avec l'ensemble de la population.** On peut ainsi recenser :

- La **permanence des élus** de la majorité municipale vous permet de les contacter de manière simple et directe.
- Le **site internet** est destiné à mettre à votre disposition un second moyen de contacter vos élus. Il vous fournira de plus des informations mises à jour régulièrement quant à l'action municipale.
- Dès son installation, le conseil municipal a tenu à **recevoir chaque association** de manière individuelle afin de faire un tour d'horizon relatif aux besoins et aux souhaits de ces structures.
- Une **réunion** de concertation s'est de même déroulée **avec les adolescents** de la commune. Cette réunion, à laquelle tous les adolescents étaient conviés, s'est déroulée en présence du Maire, et a permis de jeter les bases d'un plan d'action envers la jeunesse.
- Le **dialogue** s'est instauré **avec les parents d'élèves** dont les préoccupations ont été prises en compte.



Page d'accueil provisoire du site

Les Budgets

Qu'est ce que le budget ?

Proposé par le maire et voté par le conseil municipal, le budget est l'acte par lequel cette assemblée prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice budgétaire (une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Chaque budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque section comprend ses recettes et ses dépenses, et doit obligatoirement être équilibrée.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune : rémunération du personnel, intérêts des emprunts, fournitures... Les recettes correspondantes proviennent principalement des dotations de l'état et de la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

La section d'investissement regroupe les dépenses modifiant le patrimoine de la commune : achats de matériel ou de biens immobiliers, travaux d'infrastructure, grosses réparations... et remboursement en capital des emprunts. Les recettes proviennent essentiellement des dotations à l'investissement, des subventions, des cessions d'actifs, des excédents de la section de fonctionnement et des emprunts.

Annuellement, le budget se décompose en :

- un **budget primitif**, qui doit être voté avant le 31 mars de l'année sur laquelle il porte (avec un délai particulier en 2001 du fait des élections) ;
- un ou plusieurs **budgets annexes** : pour Paulhac, il n'y a cette année que le budget annexe de l'assainissement ;
- un **compte administratif**, qui fait le bilan de l'exercice antérieur et définit les reports auxquels il faut procéder : il doit être adopté avant le 30 juin ;
- un **budget supplémentaire**, qui amende le budget primitif du fait de ce compte administratif et des éventuelles évolutions de situation : il doit quant à lui être adopté avant le 30 octobre.

2001 : un budget de consensus

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité son budget primitif 2001 le 12 avril, et a approuvé le compte administratif 2000 le 25 juin. Dans le cadre du vote du budget primitif, le conseil municipal vote spécifiquement chaque taux des quatre taxes directes (citées ci-dessus, et usuellement regroupées sous l'appellation « impôts locaux »).

L'ensemble de ces votes s'est déroulé sans aucune opposition. Une seule abstention est à noter : elle ne portait que sur le vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et ne s'est accompagnée d'aucune proposition de changement.

On peut donc considérer que le budget 2001 décrit ci-après est particulièrement consensuel, traduisant **une totale adhésion de l'ensemble des membres du Conseil, du groupe majoritaire comme de l'opposition**, aux choix et orientations qui ont permis l'élaboration de ce budget.

Budget primitif

Il représente un montant global de **3 177 944 F** soit 475 327 € répartis entre la section de fonctionnement pour 86% (2 690 322 F) et la section d'investissement pour 14% (427 622 F).

L'origine et l'équilibre des dépenses / recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté sur les graphiques ci-après.

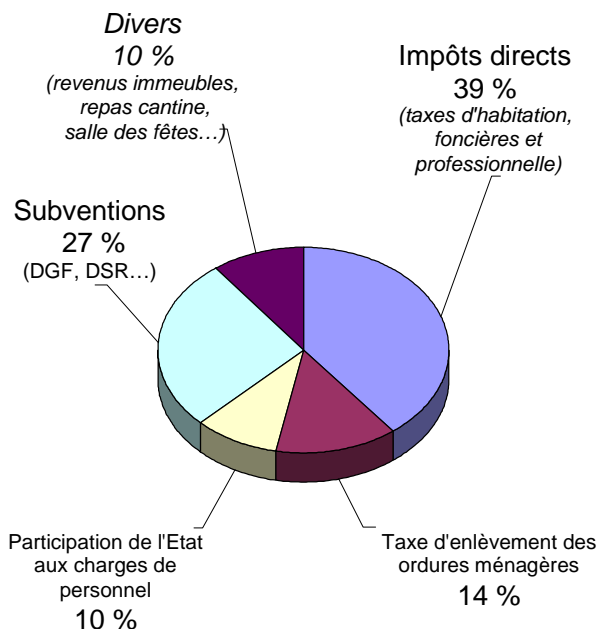
Quelques commentaires sur ce budget :

Section de fonctionnement

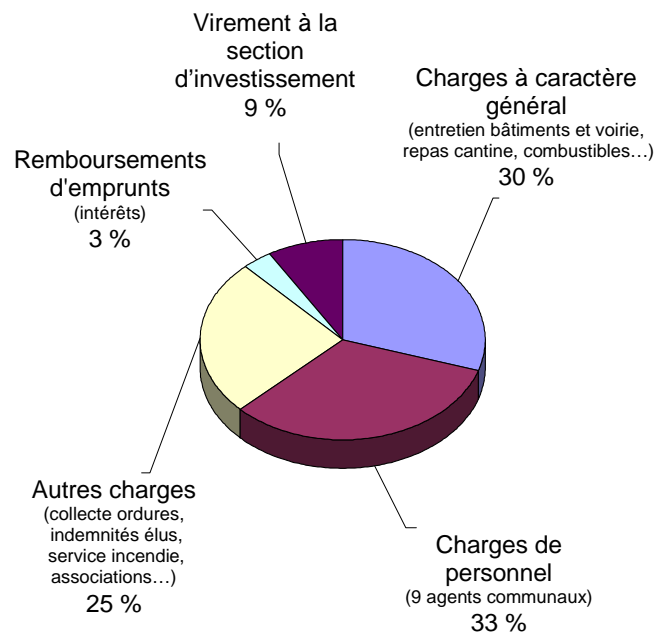
La très faible part relative au remboursement d'emprunts reflète le **très faible endettement** de la commune : moins de 800 F par habitant à comparer à une moyenne départementale de près de 3000 F par habitant.

Les recettes correspondent pour moitié à des subventions et des revenus de services communaux, et pour l'autre moitié aux produit des taxes.

Recettes de Fonctionnement : 2 690 322 F



Dépenses de Fonctionnement : 2 690 322 F



Section d'investissement

La part d'investissement "Travaux et Equipements" (pour 191 000 F dont le détail est présenté ci-dessous) ne représente qu'une **première tranche de ce qui sera engagé en 2001**. En effet, un montant de 245 000 F reste à allouer pour les futurs projets 2001 qui sont en cours d'élaboration.

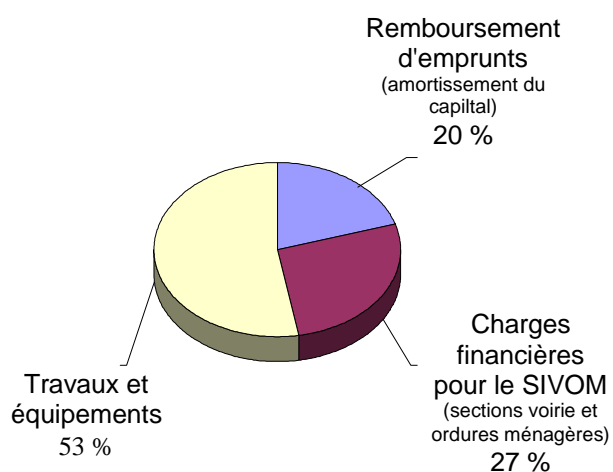
Investissements programmés au budget primitif 2001 :

✓ protection de sécurité pour les portes de l'école :	20 000 F
✓ acquisition de mobilier scolaire :	65 000 F
✓ achat terrain pour la station d'épuration :	15 000 F
✓ matériel de sonorisation de la salle des fêtes :	15 000 F
✓ entretien des chemins :	30 000 F
✓ plantations arbres et arbustes :	6 000 F
✓ frais d'études pour l'assainissement :	40 000 F

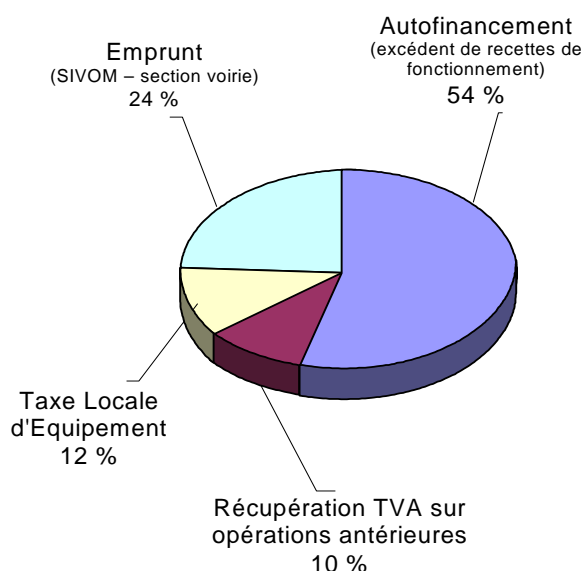
191 000 F

On se reportera avantagement au chapitre « Paulhac s'équipe » pour les détail de ces investissements.

Dépenses d'Investissement : 427 622 F



Recettes d'Investissement : 427 622 F



Evolution des taux d'imposition

Le budget primitif ayant tout particulièrement vocation à "lever l'impôt", son adoption s'accompagne obligatoirement du vote des taux des 4 taxes : taxes sur les propriétés foncières bâties et non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle. En effet, ceux-ci permettent de définir la part attendue des contributions directes aux recettes de fonctionnement et participent ainsi à l'exercice global d'équilibre du budget.

Il a alors été choisi de procéder à une **augmentation sensible des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation, et parallèlement de ne pas modifier celui de la taxe professionnelle.**

Pour chaque taxe, le taux proposé a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal, si ce n'est pour le foncier bâti, qui a été l'objet d'une abstention de la part du conseiller de l'opposition.

Compte tenu de la portée immédiate sur chaque contribuable de Paulhac de cette réévaluation de l'imposition directe, nous tenons à vous faire partager les éléments suivants pour que vous puissiez juger de son **bien-fondé** et anticiper son impact sur votre prochaine contribution.

Le besoin de ressources accrues

Dans l'hypothèse d'un maintien des taux d'imposition à leurs niveaux de l'année 2000, le budget 2001 n'aurait pu permettre d'autres travaux ni équipements que ceux qui sont d'ores et déjà programmés dans ce budget primitif (ceux-ci vous ont été présentés dans le chapitre "Section d'Investissement").

Il est aussi évident qu'au-delà de ces derniers investissements, indispensables pour la commune, **il reste encore beaucoup à faire pour doter Paulhac de structures et d'équipements** en rapport avec les besoins des associations sportives et culturelles, des jeunes, ainsi que pour pouvoir offrir aux Paulhacois un **service de meilleure qualité.**

Il était donc obligatoire d'apporter un **"ballon d'oxygène"** à ce budget pour pouvoir se donner un minimum de moyens. Le recours à l'augmentation des taux des taxes offre aussi une assurance de revenus pour les années à venir et permet donc de soutenir financièrement sur du long terme des **investissements de plus grande envergure.**

Taxe professionnelle					
2000			2001		
1	Lapeyrouse	20,50	1	Lapeyrouse	21,49
2	Azas	16,63	2	Bessières	20,67
3	Paulhac	16,01	3	Azas	16,63
4	Roqueserière	15,52	4	Paulhac	16,01
5	Bessières	15,05	5	Roqueserière	15,32
6	Montpitol	14,65	6	Montpitol	14,65
7	Gémil	14,10	7	Gémil	14,25
8	Montastruc	13,72	8	Montastruc	13,72
9	Bazus	13,69	9	Bazus	13,69
10	Montjoire	11,70	10	Montjoire	11,80
11	Buzet	9,02	11	Buzet	9,20
12	Garidech	7,71	12	Garidech	8,48
13	St Jean l'Herm	2,79	13	St Jean l'Herm	3,90
moyenne départementale (1999) de la catégorie démographique : 13,84					

La position de Paulhac dans le canton

Les tableaux joints vous présentent le "palmarès" des communes du canton pour chacune des taxes sur les exercices 2000 et 2001.

Indépendamment de la progression relative des taux, il est important de constater que Paulhac ne s'est pas "envolé" dans ce classement et occupe maintenant **une place moyenne parmi les communes du canton.**

Le respect des engagements

Comme la liste "*Paulhac Ensemble*" l'avait promis, les taux des taxes foncières et d'habitation ont été maintenus **en dessous des taux moyens départementaux** de la même strate démographique, et ils vous sont fournis dans les tableaux ci-contre pour que vous puissiez le constater.

Nous en profitons pour dire à nouveau aux Paulhacois que cet engagement sera défendu tout au long de notre mandat.

Taxe d'habitation

2000			2001		
1	Montastruc	11,02	1	Bessières	14,81
2	Bessières	10,79	2	Montastruc	11,22
3	Bazus	10,67	3	Bazus	10,67
4	Montjoire	10,03	4	Montjoire	10,56
5	Lapeyrouse	9,50	5	Paulhac	9,97
6	Buzet	9,15	6	Lapeyrouse	9,80
7	Roqueserière	8,80	7	Buzet	9,34
8	Montpitol	8,59	8	Garidech	9,05
9	Garidech	8,23	9	Roqueserière	9,00
10	Azas	8,20	10	Montpitol	8,72
11	Gémil	7,14	11	Azas	8,36
12	Paulhac	7,12	12	St Jean l'Herm	7,23
13	St Jean l'Herm	6,29	13	Gémil	7,22

moyenne départementale (1999) de la catégorie démographique : 10,52

Taxe sur les propriétés foncières bâties

2000			2001		
1	Bessières	17,13	1	Bessières	23,52
2	Buzet	14,57	2	Montastruc	15,10
3	Montjoire	13,31	3	Buzet	14,87
4	Lapeyrouse	13,24	4	Montjoire	13,66
5	Montastruc	13,20	5	Lapeyrouse	13,24
6	Montpitol	11,68	6	Paulhac	12,64
7	Azas	9,53	7	Montpitol	11,86
8	Roqueserière	8,91	8	Azas	9,72
9	Bazus	8,44	9	St Jean l'Herm	9,64
10	Paulhac	8,43	10	Roqueserière	9,11
11	St Jean l'Herm	8,39	11	Bazus	8,44
12	Gémil	7,52	12	Garidech	7,78
13	Garidech	7,07	13	Gémil	7,60

moyenne départementale (1999) de la catégorie démographique : 13,16

Taxe sur les propriétés foncières non bâties

2000			2001		
1	Lapeyrouse	116,52	1	Lapeyrouse	116,52
2	Montastruc	91,59	2	Bessières	107,74
3	Buzet	78,74	3	Montastruc	91,59
4	Bessières	78,50	4	Garidech	82,14
5	Garidech	74,68	5	Buzet	80,34
6	Montpitol	73,07	6	Montpitol	73,07
7	Montjoire	71,76	7	Montjoire	72,57
8	Bazus	61,55	8	Paulhac	69,49
9	Roqueserière	61,48	9	Roqueserière	61,68
10	Paulhac	60,43	10	Bazus	61,55
11	Azas	59,69	11	Azas	59,69
12	Gémil	58,37	12	Gémil	59,00
13	St Jean l'Herm	44,75	13	St Jean l'Herm	51,48

moyenne départementale (1999) de la catégorie démographique : 76,74

Votre imposition en 2001

Pour vous permettre d'apprécier à sa juste valeur l'impact de la variation des taux sur votre cotisation réelle, nous vous proposons ci-dessous des exemples d'évolution de cotisations pour les taxes sur le foncier bâti et pour la taxe d'habitation. Ces calculs prennent en compte les taux votés pour 2001 aux niveaux communal, départemental et régional.

Cette simulation vous permettra d'apprécier à sa juste valeur **l'impact de l'augmentation des taux communaux sur votre contribution réelle**.

La cotisation sur le foncier bâti intègre aussi la cotisation pour l'enlèvement des ordures ménagères, dont le taux a été relevé d'environ 20% par le SIVOM. Les représentants de la commune à ce syndicat se sont **opposés à cette augmentation**, ainsi qu'au budget du SIVOM tel qu'il a été proposé.

Taxe d'habitation	
<i>cotisation 2000</i>	<i>cotisation 2001</i>
200 F ⇒	236 F
500 F ⇒	590 F
1 000 F ⇒	1 180 F
2 000 F ⇒	2 361 F
4 000 F ⇒	4 721 F
8 000 F ⇒	9 443 F

Taxe Foncier bâti	
<i>cotisation 2000</i>	<i>cotisation 2001</i>
200 F ⇒	280 F
500 F ⇒	670 F
1 000 F ⇒	1 260 F
2 000 F ⇒	2 460 F
4 000 F ⇒	4 850 F
8 000 F ⇒	9 630 F

Budget annexe assainissement

L'assainissement fait l'objet d'un budget annexe afin d'isoler au mieux les dépenses afférentes, et de maintenir plus clairement son équilibre budgétaire. Les éléments principaux adoptés en conseil municipal sont les suivants.

- Montant total du projet **2 800 000 F**
- Subventions de l'ordre de **1 500 000 F**
- Solde imputé sur le budget annexe de l'assainissement **1 300 000 F**

Ce solde est financé par les montants perçus pour les raccordements et le fonctionnement. Ceux-ci n'étant effectifs qu'après les travaux, il est nécessaire de recourir provisoirement à un emprunt. Ces montants sont prévus comme suit :

- Raccordement d'un logement existant pour moins de 4000 F (600 €).
- Raccordement d'un logement nouveau pour environ 22 300 F (3 400 €).
- Pour les autres cas (plusieurs logements, commerce...), s'adresser à la mairie.

Compte administratif

Le compte administratif de l'exercice 2000 a été **adopté le 25 Juin 2001 à l'unanimité des membres du Conseil Municipal**. Rappelons que le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières (dépenses et recettes) réalisées au cours de l'année 2000.

Ayant été inscrites *a minima* dans un souci de prudence financière, les recettes ont effectivement été plus importantes, ce qui permet de dégager un excédent constituant ainsi un fonds de roulement de l'ordre de 400 000 F.

Force est de reconnaître que le mandat précédent s'est achevé sur des **comptes sains**, sans anticipation hasardeuse des subventions et recettes.

Rendons justice à la municipalité précédente de cette gestion raisonnable.

Paulhac s'équipe

L'assainissement

Description des travaux

Lors de la mise en place du P.O.S. , la commune a réalisé un schéma directeur d'assainissement. Ce document permet de déterminer le zonage entre assainissements autonome et collectif.

L'assainissement collectif concerne le bourg pour l'habitat existant, et aussi les zones NA du POS pour les futures constructions. Il sera réalisé en deux tranches successives bien distinctes : le secteur nord et le secteur sud. Pour des raisons de salubrité, **le secteur nord va être assaini en premier**. Une vingtaine d'habitations existantes se trouvant au nord des routes de Montastruc et de Montjoire seront raccordées.

Chaque tranche aura sa propre station d'épuration. Celle du secteur nord sera située au point bas du chemin « des Bisseaux à Paulhac ».

Les travaux vont comprendre la réalisation :

- d'une canalisation qui permet le raccordement des habitations existantes, une boîte de branchement étant laissée devant chaque construction prévue.
- d'une **station d'épuration dimensionnée pour 300 habitants**, et extensible à plus de 400. Cette station d'épuration permet un traitement selon les normes en vigueur avec un rendement de l'ordre de 90%. Elle sera constituée :
 - o d'un décanteur digesteur dont le rôle est de retenir et traiter les matières en suspension des eaux usées,
 - o d'un traitement secondaire qui traite la pollution dissoute par filtre à sable.

A l'issue du traitement, les eaux assainies rejoignent le milieu naturel, et les boues d'épuration sont retirées du décanteur digesteur et sont valorisées par épandage dans une peupleraie. Cet épandage devra être effectué tous les six mois lorsque toute la population projetée sera raccordée.

Planning des travaux

Les travaux sont réalisés en deux étapes .

1^{ère} étape

Pour ne pas retarder les travaux d'urbanisation devant l'école et la salle des fêtes, la municipalité a décidé de réaliser la pose des collecteurs se trouvant dans l'emprise des travaux d'urbanisation prévus par ailleurs. Cette canalisation permet le raccordement de six branchements (quatre communaux et deux privés). Ces travaux sont en cours.



Travaux d'urbanisation

2^{ème} étape

Elle va comprendre l'assainissement du secteur nord proprement dit avec réalisation du réseau et de la station d'épuration. Les entreprises en charge des travaux ont été sélectionnées par une procédure d'appel d'offres qui vient de s'achever.

Les travaux de collecte vont démarrer en septembre 2001 et dureront deux à trois mois. La station d'épuration sera construite entre novembre 2001 et janvier 2002.

L'assainissement du secteur nord sera normalement **opérationnel à partir du mois de février 2002**.

Travaux routiers

Urbanisation

Comme évoqué ci-dessus, la route de Montjoire, RD 32, a fait l'objet de travaux d'**urbanisation à la sortie du village, à partir de la place**. Ces travaux recouvrent la pose de bordures, des canalisations pour l'assainissement, la réalisation de places de stationnement, l'ajout de ralentisseurs visant à sécuriser les passages pour piétons, et la réfection de la chaussée.

Ponts de la Sansotte, de l'Oulibou et de la route de Crayssac

Le pont de la Sansotte était tellement dégradé qu'une **réfection globale** a dû être réalisée. Les travaux sont achevés, comme le montre la photo ci-dessous.



Le nouveau pont de la Sansotte

Pour les ponts de l'Oulibou et de la route de Crayssac, ce sont les parapets qui se sont effondrés. Là encore, des travaux ont été **réalisés dans les meilleurs délais** afin de maintenir la sécurité des véhicules empruntant ces voies.

Travaux prévus

Sont d'ores et déjà prévus le busage (pose de conduits d'écoulement) du **chemin des Bisseaux** (RD 32C), ainsi que la réfection des nids de poules affectant le **chemin de l'Enfan**.

L' école

Equipements de sécurité

La prévention des accidents a été immédiatement prise en compte par l'installation de dispositifs destinés à empêcher les enfants de se pincer les doigts dans les charnières des portes de l'école. Cette installation de dispositifs « anti-pince-doigts », relativement légère, évitera les accidents qui ont pu se produire par le passé.



Aménagements prévus

Cet été devrait voir le **renouvellement du mobilier scolaire** des classes primaires : bureaux et chaises des élèves, bureaux et sièges des enseignants.

Par ailleurs, une étude est en cours pour fournir des **toilettes** à la classe des moyenne et grande sections de maternelle. L'objectif serait de pouvoir disposer de l'équipement au cours de l'année 2002.

Espaces verts

Entretien des chemins

Une action particulièrement rapide a été menée afin d'apporter le concours de la commune au projet de « Poutou » de la section « Chemins communaux » de l'association Créatisiasmes. Pour Paulhac, il s'agissait de **réhabiliter le chemin des Farguettes** qui disparaissait par endroits. Il fallait absolument que le chemin soit praticable pour la manifestation prévue le 17 juin (cf. p. 21), en dépit des intempéries. Ce qui fut fait, et la journée du 17 juin fut un réel succès.



Décorations florales

Un effort particulier a été réalisé pour fleurir le centre du village et les abords de la salle des fêtes.

En effet, pour la première fois de son histoire, Paulhac s'est inscrit au **Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris 2000**. Ce concours se traduit par la présentation de quelques habitations, visibles depuis la chaussée, et dont la décoration florale est notable. La visite du jury du concours a eu lieu l'été dernier, et s'est suffisamment bien déroulée pour que Paulhac se voit décerner un prix.

Les lauréats de Paulhac à ce concours 2000 ont été :

- 1 Mme Nathalie CHICHE,
- 2 Mme Claudine DELRIEU, et
- 3 Mme Lydia DIAHRSE.

Notre commune s'est vue attribuer le prix de la meilleure première participation.

Bien sûr, nous nous représentons à ce concours en 2001, et la visite du jury départemental a eu lieu le 4 juillet. La mairie ayant au préalable soumis une liste d'habitations candidates (naturellement, après accord des intéressés, et nous les en remercions), le jury a pu apprécier les décorations florales de ces propriétés et de la commune en général.

Il est clair que nous renouvellerons cette démarche, et nous appelons toute la population à participer à cet effort de mise en valeur florale.

Sonorisation de la salle des fêtes

Le dispositif de sonorisation de la salle des fêtes était la propriété des associations (de certaines, pour être exact) de Paulhac. Il a été dérobé, remplacé, puis dérobé à nouveau.

L'indemnisation d'assurance suite au premier vol a été restitué aux associations, qui ont financé le premier remplacement du matériel.

La municipalité estime que c'est à elle qu'il incombe de fournir l'infrastructure nécessaire à la collectivité. Dès lors, elle a procédé au **remplacement de l'équipement de sonorisation de la salle des fêtes** en allant au delà des indemnités d'assurance qui résultent du second vol. Et, sans préjuger du débat du budget supplémentaire 2001, la volonté est clairement de **restituer ces indemnités aux associations concernées**.

Le nouvel équipement a été choisi en cernant au mieux les besoins, les limites budgétaires et les impératifs de sécurité contre le vol. Le matériel acquis, et mis à disposition des associations, est un matériel de qualité, performant et polyvalent. Nombre d'entre vous ont pu l'expérimenter lors du loto du club de l'amitié, de la remise des prix de la pétanque ou de la fête des écoles...

Espérons qu'il restera longtemps à la disposition de la collectivité.

La jeunesse

Ecole : organisation 2001/2002

L'année scolaire 2000 / 2001 s'achève sur le départ de **Nicolas REBEIX**. Salué par tous comme un Directeur d'école compétent et à l'écoute des autres, la municipalité lui a adressé ses remerciements et vœux pour l'avenir lors d'un pot d'adieu le 28 juin dernier.

Madame **Nathalie VILLARD** est nommée Directrice pour la rentrée, et nous saluons cette promotion en lui adressant tous nos vœux de réussite dans ces nouvelles fonctions.

Tels que prévus à ce jour, les effectifs prévisionnels pour 2001 / 2002 sont les suivants :

1. Classe d'Eléonore PELLETIER
Maternelle, petite section : 19 enfants.
2. Classe de Valérie GAYRAUD
Maternelle, moyenne section : 9 enfants, et
Maternelle, grande section : 13 enfants.
3. Classe de Thérèse MOUINET
CP : 15 enfants, et
CE1 : 7 enfants.
4. Classe de Louis ANTON
CE1 : 5 enfants,
CE2 : 4 enfants, et
CM1 : 17 enfants.
5. Classe de Nathalie VILLARD
CM2 : 22 enfants.

CEC

Un emploi supplémentaire a été créé sous la forme d'un Contrat Emploi Consolidé.

Un recrutement sur Paulhac était souhaité. Mais, pour rester dans le cadre limité du budget communal, un CEC est nécessaire. Les deux aspects n'ont pu être conciliés. Et nous sommes heureux d'accueillir **Mme Florence AUGE** qui nous a rejoints début juin. Ses attributions couvrent principalement la cantine, le ménage de l'école et l'assistance pour partie à Valérie GAYRAUD pour les moyenne et grande sections de maternelle.

Mme AUGE est expérimentée sur ces points et pour des élèves de ces classes d'âge.

Extension des horaires de garderie

Suite à la demande des parents d'élèves de l'école, la municipalité a pris les dispositions nécessaires à une extension des horaires de la garderie, qui **débutent maintenant à 7h45 le matin**. Un service appréciable est ainsi rendu aux parents tenus à des obligations de bonne heure.

Politique pour les jeunes

Au mois d'avril, une réunion a été organisée à la salle des fêtes afin de mieux connaître les souhaits de la jeunesse de Paulhac.

Une vingtaine de jeunes (seulement... tous avaient été conviés) étaient présents et ont demandé de mettre à leur disposition un local : ils aimeraient pouvoir s'y retrouver pour écouter de la musique et passer un moment ensemble lorsqu'ils le souhaitent. Ceci semble légitime dans la mesure où la gestion de ce local, dont certains ont souhaité être responsables, donnera à ces adolescents un sentiment de liberté et d'indépendance.

La municipalité a commencé à prendre en compte ce problème :

- en prenant différents contacts dans le but de trouver un bâtiment préfabriqué adapté à cet usage,
- en recensant toutes les démarches à effectuer dans le cadre de la conformité avec l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité.

Un certain nombre de réponses sont actuellement attendues, et l'objectif est de réaliser cette opération le plus rapidement possible.

Par ailleurs, des contacts seront pris avec les enseignants de l'école dès la rentrée scolaire afin d'étudier la création d'un **Conseil Municipal des Jeunes**. Une mise en place en 2002 est visée.

Avis divers

Listes électorales

Deux élections majeures pour la vie politique du pays vont avoir lieu l'année prochaine : les présidentielles et les législatives. Il vous faut donc vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter, si ce n'est pas déjà fait. Pour cela, **il suffit de se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité** (avant le 31 décembre, mais n'attendez pas), à condition bien sûr d'atteindre 18 ans avant l'élection.

Même si, aujourd'hui, vous n'avez pas l'intention de participer à ces élections, inscrivez-vous : la démarche est simple et rapide.

Coupes de bois

Il est de tradition que des coupes de bois en forêt de Buzet soient attribuées à des habitants de la commune. On ne peut que constater la forte augmentation des demandes. Il est désormais nécessaire de limiter ces demandes à **une seule par foyer**, et à exiger un justificatif de résidence.

Les personnes concernées comprendrons la nécessité de cette procédure administrative, peu pénalisante, et destinée à préserver l'égalité de traitement entre tous.

Les candidatures sont à adresser exclusivement à :

**Monsieur le Maire
Hôtel de ville
31380 Paulhac**

et ce, avant le 31 août 2001.

Benne à encombrants

Comme tous les ans, une benne à encombrants sera mise à la disposition des habitants afin de permettre l'évacuation des déchets importants. La benne sera déposée le **jeudi 30 août** sur l'esplanade devant le hangar communal du village, et sera retirée dès qu'elle sera pleine, **au plus tard le mercredi 5 septembre**.

La parole est aux associations

Introduction

La liberté d'association fête ses 100 ans le 1^{er} juillet 2001. Les associations selon la loi de 1901 sont devenues une institution incontournable du paysage social de notre pays. Elles traduisent le besoin de nombre d'entre nous de se regrouper, « *dans un but autre que de partager des bénéfices* » selon l'article 1 de la loi du 01.07.1901, généralement pour pratiquer et partager une passion. Elles permettent aussi à chacun de développer ses relations et de trouver les moyens d'améliorer sa pratique d'un sport, d'un art, d'une activité quelconque.

Le dynamisme des associations est une chance pour la collectivité. **La municipalité tient à les encourager et à les aider.** Mais cela ne signifie pas que toute association, quelle qu'elle soit, bénéficiera du soutien effectif de la commune. Il est clair que nous ne souhaitons aucunement encourager le développement d'associations à but commercial.

Nous nous restreignons donc à celles dont l'activité apporte **un service, une animation ou un avantage à la collectivité Paulhacoise**, et à celles dont l'**activité caritative** est établie. Et, parmi celles-ci, il semble aussi logique de donner la priorité aux associations dont des Paulhacoises et des Paulhacois sont **adhérents**.

L'aide apportée prend classiquement la forme de subventions, ou de mise à disposition de moyens matériels (exemple classique : la salle des fêtes) et éventuellement humains (travaux réalisés par les employés communaux).

La politique d'utilisation de ces moyens est mise en accord avec ce qui précède.



Fête des écoles

Il est dit qu'en grande généralité nous gardons toujours le meilleur pour la fin. Et bien **oui !**

Nous pouvons affirmer que cette année la Kermesse des Ecoles n'aura déçu personne. La qualité du spectacle offert par nos enfants a été un moment fort de la journée du samedi 23 juin..

Tous, Danseurs, Chanteurs et Comédiens, nous ont ravis et nous remercions tous ceux qui, dans l'ombre des artistes, veillent au bon déroulement de la fête (chorégraphes, metteurs en scène, décorateurs, costumiers, accessoiristes...).

La deuxième partie de la fête, marquée par la nouvelle organisation des jeux pour enfants, a été une réussite. Petits et grands ont su s'adapter, merci à eux. L'apéritif animé par le tirage de la tombola a clôturé dans une ambiance très conviviale cette année scolaire 2000-2001.

Merci à vous tous d'être venus si nombreux.

Vie de l'association

Cette année, nous avons essayé de varier les événements en proposant des nouveautés, telles que la soirée Châtaigne et la soirée Théâtre. De plus certaines modifications dans l'organisation et la présentation des moments attendus comme le Carnaval et la fête de fin d'année, nous ont semblé être acceptées par la majorité des familles.

Il est bien évident que nous faisons le maximum pour que tout vous semble parfait et nous affirmons que nous sommes comblées quand vous êtes tous là.

Merci à toutes les pâtissières de la commune qui ont régalé petits et grands tout au long des différentes manifestations organisées.

L'assemblée générale aura lieu en septembre, nous vous communiquerons la date précise dès la rentrée scolaire.

Le Bureau

L'apéritif
de la fête
des écoles



Chasse – A.C.C.A.

C'est avec impatience que nous attendons l'ouverture de la chasse le 9 septembre 2001.

Dès la fermeture, nous avons repeuplé notre campagne de gibier reproducteur qui nous satisfait beaucoup car, sur le terrain, nous trouvons un nombre important de perdrix, de faisans, de lièvres, des animaux qui sont nés dans notre campagne. C'est pour cela que nous demandons à tout propriétaire de chien de bien vouloir tenir son animal en laisse ou de le maintenir en enclos approprié.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à nos activités.

Nos projets pour les mois à venir sont :

- 25 et 26 août : balltrap
- 13 octobre : choucroute, et peut être
- 31 décembre : réveillon de la Saint Sylvestre.

Le président et le bureau de l'A.C.C.A vous souhaitent une bonne lecture et de bonnes vacances.

A bientôt,
Le Bureau

Comité des fêtes

L'événement de l'année pour le comité des fêtes est bien sûr la fête traditionnelle de Paulhac le 15 août.

Le programme est le suivant :

- Mardi 14 août
 - 19h30 : Mounjetado
 - 22h00 : ouverture des festivités avec **Music Action**
- Mercredi 15 août
 - 11h15 : messe avec orchestre
 - 12h00 : dépôt de gerbe au monument aux morts
 - 12h15 : apéritif concert offert par le conseil municipal et le comité des fêtes
 - 15h00 : concours de belote et tournoi de football
 - 19h00 : remise des prix et apéritif dansant
 - 22h00 : bal avec l'orchestre **Variation**
- Jeudi 16 août
 - 14h00 : concours de pétanque
 - 19h00 : remise des prix et apéritif
 - 22h00 : bal de clôture avec **Box Office**

Parking et enceinte de la fête seront gardés.

La buvette sera assurée par le comité des fêtes.

Venez nous rejoindre pendant ces trois jours où le meilleur accueil vous sera réservé.

Les inscriptions pour la Mounjetado du 14 août peuvent s'effectuer jusqu'au 11 août en téléphonant au 05.61.84.43.52 ou au 05.61.84.31.94.



Le comité

Club de l'amitié

Bilan des activités du Club de l'Amitié au cours du premier semestre de l'année 2001

Dimanche 21 janvier - loto annuel (au titre de l'année 2000), nombreux lots de qualité, très forte participation dans une ambiance agréable.

Dimanche 11 février - grand bal du printemps animé par l'excellent orchestre Francis Bernard et ses musiciens, musiques rétro et moderne de 15h à 19h, très bon comportement des nombreux participants.

Samedi 17 mars - sortie dans la vallée de la Barousse. Visite et petit déjeuner à Lombres chez Michel Uchan, fromager-conteur, puis visite du Moulin du Capitou à Saint-Bertrand où son propriétaire M. Sautarel le fait fonctionner (ce moulin entièrement restauré existait en 1329 !). La visite s'est terminée dans une salle où sont exposés des outils anciens de nombreux métiers, d'une époque révolue. Succulent repas pris à l'hostellerie de l'Ourse à Antichan. Sur le trajet du retour, visite d'une faïencerie à Martres-Tolosane. Excellente journée dans la bonne humeur.

Samedi 21 avril - journée en Périgord dans le village de Mazeyrolles : promenade en calèche en campagne sur un circuit romantique sous la conduite d'un guide, puis repas gastronomique dans une salle de « Périgord en calèche », puis animation ((simulation d'un mariage campagnard, à l'ancienne).

Samedi 12 mai – pique-nique en forêt de Buzet. La journée débutait par une promenade dans la forêt après un petit déjeuner pris sur place au Chais des Monges. Après la promenade, apéritif (avec accompagnement) avant de s'installer autour des tables pour savourer l'habituelle paella. Après-midi consacré à divers jeux dans une agréable ambiance. Une magnifique journée ensoleillée très appréciée de tous les participants.

Samedi 2 juin – visite de la grotte des Grandes Canalettes à Villefranche de Conflent (66) : un univers féérique où l'on a pu admirer de belles et diverses concrétions sous la conduite d'un guide, lui-même à l'origine de la découverte de la grotte. Un spectacle musical, suivi d'une « grillade catalane ». L'après-midi, visite d'une petite église paroissiale construite en marbre rose du pays. Une journée inoubliable.

A ces activités du semestre s'ajoutent les petits lotos mensuels inter-sociétaires toujours très suivis et appréciés.

Bonne lecture et
bonnes vacances à tous,
Le Bureau

Créatisiasmes

Chemins communaux : Le Poutou

Historique

Durant le premier semestre 2001, dans le cadre de Créatisiasmes « Chemins communaux », Pierre Deschamps, Alain Guédon et Pierre Gay ont réussi quatre sorties avec la participation de randonneurs et promeneurs fidèles :

- 25 Mars, des Sancès à Salles et retour, quelques kilomètres pour mettre tout le monde en « jambes ».
- 22 Avril, de Saint Loup Cammas à Launaguet et retour, le premier tiers du « Poutou » (14 km environ).
- 20 Mai, de Saint Loup Cammas à Bazus et retour le deuxième tiers du « Poutou » (15 km environ).
- 17 Juin, de Launaguet à Paulhac et retour soit 20 km le matin et 20 km l'après-midi.

Une constante : le beau temps, condition essentielle pour marcher dans la bonne humeur et la convivialité et pouvoir griller sa côtelette sur le barbecue mis à disposition.

Mais ce qui leur a donné le plus de travail, c'est évidemment la mise au point du « Poutou ». Mais tout d'abord qu'est-ce que le **Poutou** ???

C'est le nom donné par nos randonneurs au chemin qui, de temps immémorial, a relié Paulhac à Toulouse en passant par Bazus, Montberon, Saint Loup Cammas, Saint Geniès Bellevue, Launaguet et Toulouse. Il est visible sur le cadastre de 1837 !

Mais ce chemin existait-il toujours dans son intégralité ? Ils ont d'abord dû faire des recherches sur son tracé, son état, sa légalité... Il a ainsi fallu rencontrer les représentants de chaque commune traversée, les randonneurs du secteur, les municipalités, afin d'évaluer les possibilités touristiques et l'intérêt de chacun pour un éventuel classement auprès du Comité Départemental du Tourisme, recevoir TLT, la Dépêche du Midi, dresser des cartes, éditer la documentation...

Une date butoir avait été retenue, celle du 17 Juin, Journée du Patrimoine de Pays et Journée Nationale de la randonnée. La municipalité a eu fort à faire pour remettre en état le chemin des Farguettes, et merci à l'entreprise qui a fini la veille de la promenade. Et merci aussi au personnel communal pour le nettoyage des chemins de Lagraille, « Pijon » et Montagnette.

Le 17 Juin

Malgré ce programme plus que chargé, la journée 17 Juin a été une grande réussite (en toute modestie). Partis à 23 de Launaguet, les randonneurs se retrouvaient, à la manière du Cid, et à la faveur de plusieurs rendez-vous en cours de route, plus de 100 en arrivant au port, pardon aux Monges !...L'ambiance très sportive, décontractée et conviviale, renforcée par des promenades en calèche pour les enfants (merci M. Frèche) et une paella excellente, pour tous, était la récompense pour les organisateurs.

Et, pour clore cette journée, un groupe de courageux est reparti faire le parcours à l'envers...(soit encore 20 km).



Conclusion

La conclusion de toutes ces aventures : un chemin piétonnier, pour exister, doit être emprunté, utilisé, surveillé, entretenu. C'est particulièrement vrai pour nos chemins communaux très argileux, sans véritable entretien depuis des décennies et soumis au passage d'engins agricoles lourds.

Il suffit parfois d'un simple fossé d'évacuation des eaux pluviales et de l'apport par chacun de gravats pour redonner vie à un chemin impraticable... Alors, à vous, amis de la promenade pédestre ou « vététistes » de faire connaître nos chemins, notre commune verte, notre but étant de créer d'autres circuits où nous pourrions nous promener en toute liberté et sécurité.

Au plaisir de vous retrouver après les vacances encore plus nombreux, et réservez d'ores et déjà le **22/09/2001** qui sera la journée mycologique aux Monges, en partenariat avec l'association mycologique de Toulouse et la faculté de pharmacie de Toulouse. Il est prévu une dégustation, sous contrôle bien sûr, de votre cueillette et possibilité de griller sa côtelette sortie du sac.

Contact : P. Deschamps 05.61.84.52.94

Retour aux sources

L'année 2000 a été particulièrement intense pour notre activité. D'une part, elle aura vu la production de la plaquette « Paulhac, 2000 ans d'histoire » dont on peut affirmer qu'elle fut un succès : les quelques 250 exemplaires ont été rapidement épuisés. D'autre part, l'exposition des outils et traditions agricoles effectuée lors de la fête du 15 août aura vu un grand nombre de visiteurs.

2001 a donc démarré par une phase de réflexion quant aux évolutions envisageables. Plusieurs projets sont en train de mûrir, et devraient se concrétiser dans les mois qui viennent.

Contact : P. Gay 05.61.84.20.76

Danse africaine

Une séance d'initiation a eu lieu le Mercredi 4 juillet à 14h00 à la salle des fêtes.

Cette séance découverte gratuite, ouverte aux enfants à partir de 4 ans, a permis de prendre les inscriptions pour démarrer cette activité régulièrement à partir de septembre (**si la demande est suffisante**). Le tarif, basé sur une dizaine d'inscriptions au minimum, sera de 420f pour l'année.

Comme pour la gym, si le nombre de participants augmente, d'autres créneaux peuvent être envisagés.

Contact : B. Sarrebressolles 05.61.84.21.05

Sortie plein air

La sortie du samedi 9 juin n'a pas eu le franc succès des années antérieures. Le mauvais temps a rebuté la majorité des personnes inscrites, et seules les activités d'eaux vives se sont déroulées dans la bonne humeur avec les quelques présents.

Gymnastique

Le bilan de la saison qui se termine, est toujours aussi encourageant après deux années de fonctionnement. 44 personnes sont inscrites sur quatre créneaux (un de plus que l'an passé), à savoir : lundi de 13h30 à 14h30, mardi de 20h30 à 21h30, jeudi de 10h00 à 11h00 (gym douce) et jeudi de 20h30 à 21h30.

La séance de gym douce a été mise en place en février 2000 et compte aujourd'hui une dizaine d'assidues : elle est plus particulièrement adaptée aux personnes ayant des difficultés à suivre les autres séances et aux personnes de plus de 60 ans.

Ces derniers cours s'achèvent sur la satisfaction des participantes et des monitrices (Carole, Sylvie, Eliane).

Les cours de Gymnastique reprendront à partir du Lundi 10 Septembre.

Cependant, à la demande générale, les cours du mardi soir et du jeudi matin seront assurés tout au long du mois de juillet.

Pétanque – U.A.P.

Le 9 et 10 juin 2001, un évènement important pour le club de pétanque s'est déroulé à Paulhac.

Tous les ans, à la même époque, le *Secteur des 4 Vallées* organise la fête de la pétanque qui regroupe les 47 clubs adhérents. Cette année, la candidature de Paulhac a été retenue pour accueillir cette fête. Le bureau s'est engagé dans cette aventure, avec l'aide de la municipalité, pour la circonstance.

Le samedi 9, malgré un temps incertain, 40 clubs étaient présents : 72 équipes masculines et 18 équipes féminines se sont engagées dans cette compétition, ce qui représente 270 licenciés.

Les licenciés de Paulhac se sont bien mobilisés, ce qui a permis de gagner la coupe de la participation, Je remercie au passage tous les licenciés d'avoir fait l'effort de venir pour l'occasion.

Le dimanche matin, les phases finales se sont déroulées sous une pluie incessante, ce qui a gâché la fête et a limité le nombre de spectateurs.

Pour l'après-midi, et après discussion avec le comité, nous avons obtenu que la *coupe des clubs* puisse se dérouler à Paulhac en dépit de la météo dégradée. 18 clubs se sont engagés, en raison de 5 équipes. Ce sont 180 licenciés qui se sont affrontés amicalement sur le terrain. Les équipes de Paulhac sont parvenues, grâce à leur rigueur, en 1/2 finale, ce qui nous a permis de remporter une coupe pour clôturer cette fête.

Une cérémonie de remise des trophées s'est ensuite déroulée le 20 juin 2001 à la salle des fêtes de Paulhac. Les photos jointes montrent le niveau de participation atteint pour cette fête de la pétanque. La remise des coupes s'est achevée par un apéritif offert par la municipalité de Paulhac.

Je remercie et félicite tous les participants, en souhaitant vous voir aussi nombreux l'année prochaine, pour que cette fête puisse perdurer.

Le Bureau



Les nombreux trophées de la coupe des clubs

Tennis Club de Paulhac

Bilan de l'année

Sur la saison 2000 – 2001, l'effectif est resté relativement stable avec une soixantaine d'adhérents. L'école de Tennis, animée par Pascal AMELINE, se termine déjà avec un effectif de vingt élèves de huit à seize ans.

Comme les années précédentes, le bureau a organisé un aligot qui encore une fois a connu un large succès. Nous nous attacherons à faire encore mieux l'année prochaine.

Saison 2001 – 2002 : du nouveau

Avec 20 enfants à l'école de Tennis et une soixantaine d'adhérents, l'offre d'un point de vue activité « Tennistique » que le bureau est en mesure de proposer est limitée. Dans le but d'améliorer cette situation, le bureau a entrepris un rapprochement avec le Tennis Club de Montastruc qui, par ailleurs, faisait la même analyse que nous.

Ce rapprochement s'est traduit par la création d'une entente dont l'objet et la vocation sont de représenter chaque club vis à vis de la Fédération Française de Tennis et de créer une école de Tennis commune. Chaque club gardera son identité.

Cette entente, après période de rodage, sera ouverte aux clubs des communes voisines.

Le nom qui a été choisi est **Tennis des deux vallées** (en raison de notre situation géographique entre les vallées du Tarn - la rivière - et du Girou).

D'un point de vue pratique, l'année prochaine et les suivantes, les inscriptions se feront toujours au Tennis Club de Paulhac. Par contre, l'affiliation à la fédération se fera à travers le *Tennis des deux vallées*. Votre nouvelle licence fédérale portera donc le nom de *Tennis des deux vallées*. Les adhérents souscrivant leur licence à Paulhac continueront à pratiquer le tennis sur le terrain de Paulhac.

La création de ce *Tennis des deux vallées* va nous permettre de proposer des services que nous étions dans l'incapacité de proposer par manque de moyens financiers et surtout humains.

Ainsi, dès la rentrée de septembre, nous pensons être en mesure de proposer :

- Aux élèves de l'école de Tennis :
 - des groupes plus homogènes d'un point de vue « âge » et « niveau des élèves », ce qui se traduira par un enseignement plus performant,
 - l'inscription à des compétitions organisées par la F.F.T.
 - des stages de vacances, etc...
- Aux adultes :
 - des cours pour débutants
 - des cours de perfectionnements
 - l'inscription à des compétitions organisées par la F.F.T.

Sportivement,
Le bureau du Tennis Club de Paulhac

Pêche

Les lâchers de truites au lac de Magnanac ne reprendront qu'au mois d'octobre.

En attendant, des concours de belote par équipes sont organisés à la salle des fêtes de Paulhac à partir du mois de septembre. Les inscriptions débiteront à 19h30, et seront ouvertes jusqu'à 20h30, début impératif du concours. De très beaux lots seront mis en jeu. Les dates précises vous seront communiquées dans le courant du mois d'août.

Toutes ces manifestations vous seront rappelées par diffusion de tracts ; pour tout renseignements, tel 05.61.84.63.85.

La nouvelle composition du bureau est la suivante :

- Président : Henri BENOIT
- Secrétaire : Michelle BENOIT
- Garde : Jean-Pierre PULCHERY
- Membres bénévoles : François WALKOWIAC, Jean-Claude GRANIER, Françoise MARCON, Lionel MARCON et Armand FRANCERIES.

FNATH

La F.N.A.T.H. est une association régie par la loi de 1901, créée et gérée par des handicapés dès 1921.

Elle est habilitée par décret à assister ou représenter ses adhérents devant les juridictions de la sécurité sociale ou de la mutualité sociale agricole, elle peut se constituer partie civile lors d'actions pénales particulières (accidents du travail et maladies professionnelles).

Son service de conseil et de défense est à la disposition des adhérents pour constituer et instruire les dossiers invalidité, retraites, Cotorep, carte d'invalidité, A.A.H., allocation compensatrice pour tierce personne, dans tous les régimes de couverture sociale.

Sa mission consiste à informer, conseiller, assister et défendre tous les handicapés, quelle que soit la nature ou l'origine du handicap, afin de leur assurer, dans les meilleures conditions possibles, le respect de leurs droits.

Elle représente aujourd'hui 3000 adhérents en Haute-Garonne, et près de 300 000 au plan national, répartis dans 85 groupements départementaux et 1600 sections locales.

Adhérer à la F.N.A.T.H., c'est aussi bénéficier de conditions exclusives conclues avec de grands partenaires nationaux et locaux.

Contacts : Mme Fedou (05 61 84 25 60) ou Mme Larroque (05 61 84 25 51)

F.N.A.T.H.
Section Montastruc

Etat civil

Naissances

22 janvier
Carla THIERY,
7 février
Arnaud BOURTHOUMIEUX,
18 mars
Adèle CHASSAT,
tous trois à S^t Jean.

Mariages

1^{er} mars
Karine DUPUIS et
Dominique MASSON,
16 juin
Céline REYNES et
Pierre BON,
tous deux à Paulhac.

Décès

10 janvier
Hélène JEANJEAN,
18 janvier
Charles GERMA,
20 avril
Jean CRAMAUSSEL,
tous trois à Paulhac.

Dernière minute

Vous habitez Paulhac et vous êtes artiste ? Faites vous connaître de la municipalité. Un projet d'exposition des œuvres locales est à l'étude...

Mairie de Paulhac

Tél : 05 61 84 25 30
Fax : 05 61 84 34 55
Internet : www.paulhac.fr
mairie@paulhac.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h00 à midi.

Paulhac Informations

Numéro 51 : Juillet 2001 / Décembre 2001

Responsable de la publication : Didier CUJIVES, Maire de Paulhac
Conception, Réalisation : Pierre DUFRESNE, Adjoint au Maire de Paulhac